

FUTURA

Deepfakes sexuels : l'UE s'accorde pour bannir les IA qui vous dénudent !

Podcast écrit et lu par Adèle Ndjaki

[Générique d'intro, une musique énergique et vitaminée.]

L'Union européenne vote l'interdiction des deepfakes à caractère sexuel générés par IA. C'est le décryptage de la semaine dans *Vitamine Tech*.

[Fin du générique.]

Une simple photo publiée sur les réseaux sociaux, c'est parfois tout ce qu'il faut aujourd'hui pour générer, via l'intelligence artificielle, de faux contenus à caractère pornographique ultra-réalistes. Face à l'explosion des deepfakes à caractère sexuel, les États membres de l'Union européenne ont trouvé jeudi dernier un accord pour tenter de mieux encadrer ce problème. De quoi s'agit-il exactement ? Et qu'est-ce que cela devrait changer pour vous, internautes ? Bonjour à toutes et à tous, cette semaine dans *Vitamine Tech* on parle d'un tournant non négligeable dans la régulation des contenus générés par l'IA en Europe.

[Une musique électronique calme.]

Est-ce la fin d'un véritable cauchemar ? Depuis l'arrivée massive de l'intelligence artificielle générative dans la sphère publique, les deepfakes à caractère sexuel se multiplient sur Internet. Des images, des vidéos ou encore des fichiers audio générés par IA sont publiés en ligne et imitent l'apparence ou la voix de personnes bien réelles dans des situations sexuelles explicites, sans leur consentement. Parmi les affaires les plus médiatisées, on trouve celle de la chanteuse Taylor Swift ou encore celle de la présidente du Conseil italien Giorgia Meloni, qui ont été victimes de fausses images pornographiques générées par intelligence artificielle. On parle là d'outils, qui dans le temps deviennent de plus en plus puissants, ce qui n'arrange pas la situation, car aujourd'hui, certaines intelligences artificielles peuvent produire, en quelques secondes, des images très réalistes et extrêmement explicites à partir d'une simple photo publiée en ligne. On en a d'ailleurs déjà parlé dans un précédent épisode avec la polémique autour de Grok, l'IA intégrée au réseau social d'Elon Musk, X. Fin 2025, plusieurs utilisateurs — notamment des femmes et des mineurs — découvrent que leurs photos, pourtant ordinaires à l'origine, ont été transformées en images dénudées par Grok. Conséquences, l'affaire suscite de vives réactions politiques en Europe. Plusieurs associations de protection de l'enfance réclament une intervention rapide de la Commission européenne, et face à la pression, plusieurs pays européens, dont l'Espagne, la France et l'Allemagne, demandent un encadrement plus strict de ces technologies. C'est donc dans ce contexte, que ce jeudi 7 mai, l'Union européenne annonce

un accord politique qui vise à interdire les systèmes d'intelligence artificielle capables de générer des contenus sexuels ou intimes sans consentement des personnes intéressées.

[*Virgule sonore, une cassette que l'on accélère puis rembobine.*]

[*Une musique de hip-hop expérimental calme.*]

Qu'est-ce que ça veut dire concrètement ? Les institutions européennes se sont mises d'accord pour renforcer les règles autour de certains usages de l'intelligence artificielle, et cette décision s'inscrit dans le cadre de l'*AI Act*, un règlement européen consacré à l'intelligence artificielle, mis en place progressivement depuis 2024 par le Parlement européen et les États membres. Les deepfake à caractère sexuel non consentis, ainsi que les contenus pédocriminels générés artificiellement, sont des actes déjà répréhensibles par la loi. La nouveauté réside dans la volonté de l'Union européenne de ne plus se limiter à sanctionner des personnes à l'origine de la diffusion de ces contenus. Elle vise dorénavant la responsabilité des entreprises à l'origine des outils d'intelligence artificielle. Donc les IA capables de dénuder des personnes sur le web ou de créer des contenus sexuels sans le consentement des personnes concernées devront désormais intégrer des dispositifs de sécurité afin de limiter ces usages, et en cas de manquement, des restrictions, voire une interdiction de mise sur le marché IA pourrait s'appliquer au sein de l'Union européenne. C'est un changement important dans la manière de réguler l'IA car désormais, Bruxelles veut intervenir dès la conception des outils. Côté calendrier, les nouvelles interdictions sur les deepfakes à caractère sexuel devraient entrer en application à partir de décembre 2026. Tous les systèmes d'IA vendus en Europe devront alors intégrer des protections adaptées. Mais pour laisser le temps aux entreprises d'adapter leurs technologies aux nouvelles règles européennes, Bruxelles a donc accepté de décaler certaines obligations à 2027 et 2028.

[*Virgule sonore, un grésillement électronique.*]

C'est tout pour cet épisode de *Vitamine Tech*. Pour ne pas manquer nos futurs épisodes, abonnez-vous dès à présent à ce podcast, et si vous le pouvez, laissez-nous une note et un commentaire. Cette semaine, je vous recommande le tout nouvel épisode de Futura Récap' dans lequel Melissa Lepoureau vous présente les cinq actus scientifiques de la semaine à ne surtout pas rater ! Pour le reste, je vous souhaite tout le meilleur, et, comme d'habitude, une excellente journée ou une très bonne soirée et rester branché !

[*Un glitch électronique ferme l'épisode.*]